



Basse-Terre, le 5 août 2015



DOSSIER DE PRESSE

Signature du Contrat de Plan Etat-Région 2015-2020

Le CPER 2015-2020 de Guadeloupe



Présentation

La nouvelle génération de contrats de plan État-Région (CPER) 2015-2020 accompagne la réforme de l'organisation territoriale de la France engagée par le gouvernement. Pour répondre aux enjeux des six années à venir, cet outil est modernisé dans sa mise en œuvre et financé à une hauteur permettant de répondre aux défis des territoires. **L'État contractualisera ainsi une enveloppe totale de 12,5 milliards d'euros durant la période 2015-2020.**

Les régions d'outre-mer bénéficient de 7.4.% du montant global des CPER contre 7,1 % sur la période 2007-2013, pour une part dans la population de 3.2 %.

Les contrats de plan État-Région sont avant tout des catalyseurs des investissements. Ils sont nécessaires pour élever le niveau d'équipement des territoires, soutenir l'emploi et préparer l'avenir. Ils ont vocation à financer les projets exerçant un effet de levier pour l'investissement local. Par ailleurs, dans de nombreuses régions, les CPER contribuent à la mise en œuvre des fonds européens structurels et d'investissement, dont ils représentent une part importante des contreparties nationales.

La nouvelle génération de CPER conçue par le gouvernement organise la convergence de financements, jusqu'alors dispersés, en faveur des projets structurants dans les territoires. Ils permettent ainsi la mise en cohérence interministérielle des politiques publiques sur les territoires.

Les CPER constituent un outil de la politique publique d'égalité des territoires. A travers leur dimension territoriale, ils permettent l'émergence d'une vision stratégique de développement, partagée entre l'État et les régions, et traduite par la mise en œuvre de projets structurants. Les régions bénéficieront ainsi de moyens renforcés pour l'animation d'une politique d'aménagement au service de l'égalité des territoires. Par les CPER, l'État manifeste une confiance renforcée dans le partenariat avec les régions et les collectivités. Ensemble, État et collectivités locales fixent les priorités et bâtissent une stratégie commune en faveur de la compétitivité et l'attractivité des territoires pour les six prochaines années. En Guadeloupe, la tradition veut que le Département soit co-signataire du CPER.

Le CPER Guadeloupe 2015-2020

Le CPER Guadeloupe 2015-2020 mobilisera 590,6 millions d'euros répartis comme suit entre les signataires :

SOMMES DES ENGAGEMENTS FINANCIERS			
ETAT	REGION	DEPARTEMENT	TOTAL DU CPER
189 880 300 €	317 713 000 €	82 966 252 €	590 559 552 €

A périmètre ministériel et durée comparables, le montant des crédits CPER contractualisés est en augmentation de 20 % sur la période 2015-2020 par rapport à 2007-2013.

Grâce à l'ensemble des outils contractuels - CPER et fonds européens – la Guadeloupe disposera d'une enveloppe de plus d'1,5 milliards d'euros pour les six années à venir, qui aura des retombées directes pour l'économie régionale.

Les crédits du CPER Guadeloupe 2015-2020 financeront des projets répartis au sein de sept thématiques :

- Infrastructures et services collectifs de base, vulnérabilité des territoires et des populations
- Aménagement urbain durable et soutien aux dynamiques territoriales
- Gestion des ressources énergétiques et environnementales (transition écologique et énergétique)
- Développement de la recherche et de l'innovation, filières d'excellence
- Cohésion sociale et employabilité
- Mobilité
- Numérique

Les projets et actions financés par le CPER

Infrastructures et services collectifs de base, vulnérabilité des territoires et des populations :

Représentant 361 M€ soit 61 % des crédits du CPER, cette thématique contribuera à la mise en place d'infrastructures de base modernes répondant aux attentes de la population et concourant au développement du territoire et à la compétitivité des entreprises.

Exemples de projets soutenus par le CPER : la reconstruction du lycée de Baimbridge, le renouvellement des réseaux d'eau potable, la réhabilitation de la décharge de Saint-François, le développement de la collecte sélective, le Mémorial Acte, l'orgue de la Cathédrale de Basse-Terre, le renforcement parasismique du restaurant universitaire du campus de Fouillole, etc.

	État	Région	Département	Total
Prévention des risques naturels : confortement parasismique des établissements scolaires et bâtiments de crise, lutte contre les inondations	48,59 M€	110,84 M€	37,61 M€	197,04 M€
Eau potable et assainissement	19,19 M€	3 M€	18 M€	40,19 M€
Déchets	24,41 M€	15,12 M€	10,3 M€	49,83 M€
Infrastructures de santé (maisons de santé pluridisciplinaires et CYCLOTRON)	0,8 M€	3,25 M€	-	4,05 M€
Établissements d'enseignement supérieur	7,5 M€	10,3 M€	-	17,8 M€
Infrastructures culturelles	17,68 M€	27,34 M€	6,06 M€	51,08 M€
Infrastructures sportives	0,5 M€	0,5 M€	-	1 M€
TOTAL	118,67 M€	170,35 M€	71,97 M€	360,99 M€



Le renouvellement des réseaux d'eau potable



Sylvade



La reconstruction du lycée de Baimbridge



Le Mémorial Acte

Aménagement urbain durable et soutien aux dynamiques territoriales :

Représentant 102 M€ soit près de 18 % des crédits du CPER, cette thématique a pour objectif de contribuer au rééquilibrage du territoire en soutenant la réalisation d'aménagements publics dans les quartiers de la rénovation urbaine d'une part, et en finançant la réalisation d'équipements collectifs contribuant à la revitalisation des centres-villes anciens et des bourgs ruraux.

Exemples de projets soutenus par le CPER : la réalisation de l'éco-quartier du Raizet, la requalification de la friche urbaine de Darboussier, le projet de revitalisation du bourg de Grand-Bourg de Marie-Galante, les Contrats de Développement Durable Territoriaux (C2DT), etc.

	État	Région	Département	Total
Renovation urbaine/Renouvellement urbain (FRAFU)	14,93 M€	-	-	14,93 M€
Revitalisation des centres-villes anciens et des bourgs	3,7 M€	83,5 M€	-	87,2 M€
TOTAL	18,63 M€	83,5 M€	-	102,13 M€



Taobana : Projet éco-touristique d'aménagement et de valorisation du canal Belle-Plaine des Abymes



Poursuite du resurfaçage au centre bourg du Mouldy (C2DT)



La restructuration urbaine de Pointe-à-pitre



Travaux de sécurisation de l'Eglise du Bourg (le Clocher de Sainte-Anne)

Gestion des ressources énergétiques et environnementales (transition écologique et énergétique) :

Représentant 49 M€ soit près de 9 % des crédits du CPER, cette thématique a pour premier objectif d'enrayer l'érosion de la biodiversité en rétablissant ou préservant les continuités écologiques.

Il s'agit également d'accompagner l'action des acteurs régionaux en faveur de la croissance verte. Les projets soutenus auront pour objectif de réduire les émissions de gaz à effet de serre (amélioration de l'efficacité énergétique, développement des énergies renouvelables).

Exemples de projets soutenus par le CPER : la lutte contre les espèces exotiques envahissantes, la gestion des espaces protégés, le projet OCEAN, la rénovation énergétique de l'habitat, les actions de développement du solaire thermique, la géothermie, le développement de réseaux de chaleur ou de froid, etc.

	État	Région	Département	Total
Gestion des milieux et biodiversité	3,17 M€	17 M€	5 M€	25,17 M€
Énergie et changement climatique	11,5 M€	12,15 M€	-	23,6 M€
Agenda 21	0,03 M€	0,03 M€	-	0,06 M€
Éducation à l'environnement et au développement durable	-	0,54 M€	-	0,54 M€

TOTAL	14,7 M€	29,67 M€	5 M€	49,37 M€
--------------	----------------	-----------------	-------------	-----------------



Géothermie



La plage de la Petite Chapelle à Anse-Bertrand (Projet Océan)



La réintroduction du Lamentin



Aménagement de la plage du Souffleur (Programme OCEAN), à Port-Louis

Développement de la recherche et de l'innovation, filières d'excellence :

Représentant 2,17 M€ M€, cette thématique a pour objectifs de développer une recherche d'excellence en Guadeloupe en soutenant l'investissement sur les équipements scientifiques, et d'accompagner les acteurs de l'innovation en soutenant les structures de transfert de technologie.

Exemples de projets soutenus par le CPER : les projets d'investissement des centres de ressources biologique Plantes Tropicales et Production et Santé Animale, portés par l'INRA et le CIRAD.

	État	Région	Département	Total
Soutien aux projets de recherche	864 k€	1 095 k€	-	1 959 k€
Soutien à l'animation de l'écosystème de l'innovation	105 k€	105 k€	-	210 k€
TOTAL	0,97 M€	1,2 M€	-	2,17 M€

Cohésion sociale et employabilité :

Dans la perspective d'une réponse globale aux problématiques liées à l'orientation, la formation, l'insertion et le maintien des publics les plus fragilisés sur le marché du travail, le CPER permettra d'améliorer les diagnostics portant sur les territoires, les filières et les secteurs professionnels, d'accompagner la réforme du service public de l'orientation et notamment l'information sur l'offre de formation et la professionnalisation des acteurs intervenant auprès des publics, et de contribuer à la sécurisation des parcours professionnels. Cette thématique soutient ainsi le réseau des CARIF-OREF, l'association régionale pour l'amélioration des conditions de travail (ARACT) et encourage la gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences (GPEC) territoriale.

Exemples de projets soutenus par le CPER : accompagnement des personnes souffrant d'illettrisme ou en situation de handicap, soutien du CARIF-OREF et de l'ARACT, etc.

	État	Région	Département	Total
Accompagnement des publics dits vulnérables dans leur démarche et actions de formation	0,6 M€	2,12 M€	5,85 M€	8,57 M€
Observation, prospective, anticipation et accompagnement des politiques publiques régionales	0,8 M€	1,75 M€	-	2,55 M€
Information, conseil et accompagnement des acteurs de l'orientation tout au long de la vie	0,45 M€	4 M€	-	4,45 M€
Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences – sécurisation des parcours professionnels	0,6 M€	1,05 M€	-	1,65 M€
Amélioration des conditions de travail – Accompagnement de l'activité de l'ARACT	0,6 M€	0,6 M€	-	1,2 M€
TOTAL	3,05 M€	9,52 M€	5,85 M€	18,42 M€

Mobilité :

Pour répondre aux besoins de mobilité et aux enjeux d'attractivité des territoires, des infrastructures de transports performantes sont indispensables. Cette thématique ambitionne de soutenir les investissements du Grand Port Maritime de Guadeloupe afin de disposer de d'installation de transport de personnes et marchandises modernes et performantes.

Exemples de projets soutenus par le CPER : le grand projet de port, la gare maritime de Bergevin, etc.

	État	Région	Département	Total
Grand projet de Port	9 M€	6,5 M€	-	15,5 M€
Aménagement du pôle de réparation naval	1,8 M€	-	-	1,8 M€
Aménagement des quais 7 et 8 de la zone portuaire de Pointe-A-Pitre	2,26 M€	-	-	2,26 M€
Extension de la gare maritime de Bergevin	0,4 M€	-	-	0,4 M€
Aménagement des installations de Jarry pour le vrac	0,4 M€	-	-	0,4 M€
TOTAL	13,86 M€	6,5 M€		20,36 M€



Le Port



La Gare maritime de Bergevin

Numérique :

La couverture des territoires en très haut débit constitue un préalable au déploiement de l'économie numérique. Les crédits mobilisés dans le cadre du CPER permettront de financer le projet de couverture du territoire en réseaux à très haut débit fixe porté par la Région Guadeloupe. Le CPER permettra principalement le soutien aux projets dans le domaine de la gouvernance du numérique (actualisation des Stratégies de cohérence régionale pour l'aménagement numérique, *cloud*, télétravail, *open data*, services publics en ligne, système d'information géographique), de la résorption des zones blanches de téléphonie mobile, ou bien encore relevant de thématiques ministérielles (éducation nationale, enseignement supérieur/recherche, culture...)

Exemples de projets soutenus par le CPER : le déploiement du très haut débit, la création d'un système d'information géographique régionale, la réalisation d'un schéma des usages du numérique, etc.

	État	Région	Département	Total
Gouvernance, usages et services numériques	0,23 M€	0,23 M€	0,05 M€	0,51 M€
Développement des SIG (systèmes d'information géographiques)	0,3 M€	0,24 M€	0,1 M€	0,64 M€
Résorption des zones blanches de téléphonie mobile	0,04 M€	0,1 M€	-	0,14 M€
Déploiement du très haut débit	19,42 M€	16,4 M€		35,82 M€
TOTAL	19,99 M€	16,97 M€	0,15 M€	37,1 M€

Le calendrier

Le CPER a été soumis à l'approbation de l'assemblée régionale lors de la session plénière du 28 avril 2015 et celle de l'assemblée départementale le 29 avril 2015.

Le CPER a fait l'objet d'une validation interministérielle le 17 juillet 2015.

La signature du CPER est l'aboutissement d'un travail de concertation commencé depuis fin 2013 et co-organisé par l'Etat et le conseil régional en association étroite avec le conseil départemental.

Une première consultation du public sur les orientations stratégiques du CPER s'est déroulée en janvier 2014.

Ce travail s'est poursuivi tout au long du premier trimestre 2015 avec notamment :

- l'évaluation stratégique environnementale du projet de CPER et l'avis de l'autorité environnementale et de l'Agence régionale de santé ;
- la consultation publique sur le projet de CPER, qui s'est achevée le 15 avril dernier ;
- les avis du Conseil économique et social régional et du Conseil de la culture, de l'éducation et de l'environnement, rendus le 24 avril 2015.

Les crédits du CPER dans le détail

Synthèse des montants mobilisés par les signataires du CPER	Etat	Conseil Régional	Conseil Départemental
TOTAL GENERAL	189 880 300 €	317 713 000 €	82 966 252 €
Infrastructures et services collectifs de base, vulnérabilité des territoires et des populations	118 673 319 €	170 355 000 €	71 969 500 €
Prévention des risques naturels	48 590 000 €	110 845 000 €	37 610 000 €
Alimentation en eau potable et assainissement des eaux usées	19 190 319 €	3 000 000 €	18 000 000 €
Déchets	24 411 000 €	15 120 000 €	10 300 000 €
Maisons de santé pluridisciplinaires et Cyclotron	800 000 €	3 250 000 €	
Établissements d'enseignement supérieur	7 500 000 €	10 300 000 €	
Infrastructures culturelles	17 682 000 €	27 340 000 €	6 059 500 €
Infrastructures sportives	500 000 €	500 000 €	
Aménagement urbain durable et soutien aux dynamiques territoriales	18 637 081 €	83 500 000 €	
Renouvellement urbain/Rénovation urbaine (Fonds régional d'aménagement foncier et urbain)	14 933 081 €		
Revalorisation des centres-villes anciens et des bourgs	3 704 000 €	83 500 000 €	
Gestion des ressources énergétiques et environnementales (transition écologique et énergétique)	14 702 700 €	29 670 000 €	5 000 000 €
Gestion des milieux et biodiversité	3 173 000 €	17 000 000 €	5 000 000 €
Energie et changement climatique	11 500 000 €	12 100 000 €	
Agenda 21	29 700 €	30 000 €	
Education à l'environnement et au développement durable		540 000 €	
Développement de la recherche et de l'innovation, filières d'excellence	969 200 €	1 200 000 €	
Projets de recherche - Équipements mutualisés structurants	864 200 €	1 095 000 €	
Projet innovations transfert - Soutien à l'animation de l'écosystème de l'innovation	105 000 €	105 000 €	
Cohésion sociale et employabilité	3 050 000 €	9 520 000 €	5 846 752 €
Accompagnement des publics dits vulnérables dans leur démarche et actions de formation	600 000 €	2 120 000 €	5 846 752 €
Observation, prospectives, anticipation et accompagnement des politiques publiques régionales	800 000 €	1 750 000 €	
Information, conseil et accompagnement des acteurs de l'orientation tout au long de la vie	450 000 €	4 000 000 €	
Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences – sécurisation des parcours professionnels	600 000 €	1 050 000 €	
Amélioration des conditions de travail – Accompagnement de l'activité de l'ARACT	600 000 €	600 000 €	
Mobilité	13 860 000 €	6 500 000 €	
Investissements du Grand Port Maritime de Guadeloupe	13 860 000 €	6 500 000 €	
Numérique	19 988 000 €	16 968 000 €	150 000 €